



Location piano longue durée > prix d'achat

Par **Chachoune67**, le **26/04/2014** à **15:27**

Bonjour,

Je loue un piano depuis juillet 2009 à raison de 90 euros par mois.

J'ai réalisé il y a peu de temps que j'avais + que payé le prix de départ du piano qui était de 4390 euros.

Le contrat signé en 2009 était pour une durée de 1 an. Il est précisé dans les conditions générales de location que "cette durée ne peut être supérieure à 4 ans". Ca fait presque 5 ans maintenant.

J'ai conscience de mon erreur de ne pas m'être manifestée plus tôt.

Aujourd'hui, le fournisseur me demande 2000 euros pour l'achat si je souhaite le conserver, en + de tout ce que j'ai déjà payé.

Quels sont les recours possibles?

Merci de votre aide

Cordialement

Laure

Par **Lag0**, le **26/04/2014** à **15:53**

Bonjour,

Je ne vois pas de quels recours vous parlez !

La location ne donne pas la propriété de ce que l'on loue, ce n'est pas un achat à crédit.

Vous pouvez louer un appartement ou une maison toute votre vie, vous n'en serez jamais propriétaire, même si les loyers ont dépassé le prix !

Par **alterego**, le **26/04/2014** à **16:28**

Bonjour,

Aucun recours. Lag0 vous l'explique très bien.

Ou, initialement, vous avez fait une mauvaise lecture de votre contrat ou vous avez été étourdie.

Cordialement